

Par exception BAREMES DU CMAR MEDIATION TMP (Litiges d'enjeu de moins de 5000 €)	
Honoraires du médiateur	
Honoraires de base (forfait de 3 heures)	800 €
Au-delà, avec le consentement des parties Taux/ horaire	300 €
Frais administratifs du CMAR	
Frais de dossier	150 €
Frais complémentaires par séance au-delà d'une séance	90 €
Provision à verser (avant la 1ère séance)	950 €

(1) Les honoraires de base comprennent les 3 premières heures de médiation.

(2) Les frais de salle sont payables en sus (frais réels, nous contacter)